



Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

1 allée du Gâtinais – 38130 ECHIROLLES

LE RELAIS OZANAM

Rapport Activité 2018



Avec le financement de :



LES POINTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2018

Les personnes accueillies au CHRS d'Echirolles et/ou accompagnées par l'équipe sont des familles monoparentales et des couples avec ou sans enfants, qui connaissent des difficultés cumulées nécessitant un accompagnement social et éducatif de proximité.

Ces familles sont accueillies en appartements meublés et équipés de manière à placer les ménages hébergés dans une situation d'autonomie de vie au quotidien et afin de garantir leurs droits et libertés individuelles. Les appartements sont de tailles différentes pouvant accueillir de 2 à 8 personnes.

Depuis 2015, le CHRS « Le Relais Ozanam » a fait le choix de réorganiser son offre d'hébergement au vu de l'émergence de besoins spécifiques et principalement des demandes d'accueil de familles nombreuses. Nous avons aussi le souci d'amorcer un changement de pratiques dans la prise en charge CHRS, en favorisant une logique se rapprochant du logement d'abord, en réduisant le nombre de logement en sous-location au profit de baux glissants.

Concernant l'hébergement d'insertion, nous avons un agrément pour 85 places. 16 ménages sont accueillis en habitat regroupé au 1 allée du Gâtinais à Echirolles et les autres en appartements diffus (logements gérés par le CHRS ou logements en Baux Glissants). Le nombre d'appartements en diffus varie donc de 6 à 9 unités.

Au niveau de l'accueil d'urgence, le CHRS est agréé pour 16 places réparties en 5 unités d'hébergements (5 studios dans le bâtiment principal et 1 appartement T4 en diffus permettant l'accueil d'une grande famille).

La participation active des personnes accompagnées demeure une priorité de l'équipe. Les temps collectifs sont conduits sous forme de projet avec les bénéficiaires en favorisant le plus possible le lien avec les partenaires locaux. Pour la 3^{ème} année consécutive, nous avons participé à l'animation de stands lors de la fête de quartier « Beaumarchais Plage », en lien avec la Maison de Habitants. De nombreuses sorties culturelles en lien avec la Rampe, l'espace 600 et MC2. Les familles ont aussi organisé un collectif qui porte l'organisation des sorties estivales, de la fête de fin d'année... et qui a engagé un travail avec la Plateforme de la Participation collective a présenté, fin 2018, à la direction de l'association leurs observations, leurs incompréhensions/désaccords, leurs propositions sur des axes d'amélioration du fonctionnement du service. Ceci a donné lieu à des échanges et a ouvert quelques perspectives, notamment sur l'idée d'un temps d'échanges/informations autour des notions de protection de l'enfance et de soutien à la parentalité.

Le climat de l'établissement a été parfois tendu durant l'année 2018 lié au comportement de certains résidents et en particulier de violences physiques à l'encontre d'un membre du personnel ayant conduit à une exclusion (accompagnée) du ménage concerné. Des bagarres entre résidents et visiteurs ont pu avoir lieu également, des menaces de personnes extérieures à l'établissement vis-à-vis de résidents.... De nombreuses familles se sont senties insécurisées. Tout ceci dans le contexte d'un quartier où la présence policière s'est accentuée du fait d'un trafic important de substances illégales. Notre établissement n'est pas concerné et les résidents ne sont pas cibles de ces tensions mais cela créé de

l'insécurité, et de l'inquiétude. Un réaménagement du quartier est prévu dès 2020, dans le cadre de l'ANRU avec, à terme, une destruction de bâtiments attenants au CHRS, ce qui va donner une autre configuration à la place du CHRS sur le quartier.

Notre convention de fonctionnement avec l'association Le Caméléon, lieu d'écoute et de suivi psychologique pour des personnes en situation d'exil et de migration, s'est maintenue. Il en est de même de notre convention avec le service juridique de l'ODTI.

Nous nous sommes impliqués dans les réunions préparatoires à la mise en place du Conseil Local de Santé Mentale Echirrolles-Le Pont de Claix, nous conduisant ainsi à développer des liens spécifiques avec ces 2 communes. L'association Relais Ozanam porte d'ailleurs la gestion du lieu d'écoute psychologique, destiné aux habitants de ces deux communes.

Le CHRS a continué son atelier Français Langue Etrangère, au rythme de 2 séances de 2h00 par semaine, ouvertes à d'autres CHRS mais aussi aux habitants du quartier. La professionnelle, éducatrice spécialisée du CHRS, en charge de cette action participe aux temps de coordination des actions sociolinguistiques de la commune et au réseau IRIS. Nous avons obtenu un financement spécifique pour cette action dans le cadre de la Politique de la Ville, par l'Etat et par la Metro. Nous poursuivons également notre convention avec la maison des habitants du quartier sur l'animation d'un atelier de 2h dans leurs locaux, animé par la même professionnelle. Ce projet, s'effectue dans le cadre d'un travail de partenariat avec les ateliers de français des 3 Maisons des Habitants de la Villeneuve d'Echirrolles, afin de développer des actions complémentaires et adaptées aux besoins des habitants. Cette action fait l'objet d'un financement par le CCAS de la commune.

Début 2018, le CHRS a souhaité conduire 2 expérimentation en intégrant dans son équipe une infirmière à 0.25 ETP et une travailleuse paire.

L'expérimentation liée à la présence de l'infirmière n'a pas pu aller jusqu'à terme du fait d'un arrêt de travail au milieu de l'année. Cependant, ces quelques mois de collaboration, ainsi que des problématiques santé lourdes de plus en plus présentes chez les personnes accompagnées, nous ont conforté dans la nécessité de mettre en place des accompagnements spécifiques sur ces questions (aussi bien au niveau des adultes que des enfants), de développer du partenariat, de se former à la médiation santé, etc....

L'autre axe de travail sur 2018 était d'expérimenter la présence d'un travailleur pair dans l'équipe du CHRS. Son intervention a été ciblée sur l'accompagnement des jeunes et des adolescents accueillis sur le CHRS avec leurs parents. Le bilan, à l'issue d'un an de fonctionnement, est positif, les complémentarités d'actions au sein de l'équipe sont évidentes. La présence d'un travailleur pair apporte non seulement un autre regard mais facilite l'expression d'une autre parole pour les jeunes, mais aussi pour les parents.

Ceci ne s'est pas fait sans questionnements et réajustements nécessaires de part et d'autres, d'autant que l'intervention de la travailleuse paire pouvait venir interpeller l'accompagnement du CHRS sur les questions de soutien à la parentalité et, de façon plus large, la protection de l'enfance. Nous avons prévu de préciser les missions du travailleur pair et certaines articulations dans le fonctionnement de l'équipe. Nous avons reconduit ce poste pour 6 mois supplémentaires sur l'année 2019.

Le CHRS poursuit sa participation à des temps de coordination et réflexion par le biais de rencontres régulières entre les responsables d'établissements/chefs de services d'autres CHRS et Centres Maternels du département : ALPA, Logis des Collines, Solidarité Femmes Miléna, l'Oiseau Bleu, les Centres Maternels, France Horizon, la Relève. Ce travail transversal favorise le développement d'outils

et de pratiques communes dans la prise en charge et l'accompagnement des publics mais aussi au niveau des pratiques des professionnels, l'évolution de nos projets de services.

Le CHRS a continué à s'impliquer activement dans le fonctionnement du POHI de l'agglomération avec une participation régulière aux commissions, aux concertations et à des temps de réflexion, en lien avec le SIAO. Par ce biais, il s'est aussi impliqué dans un projet conduit par les assistantes sociales du Département, sur le territoire de l'agglomération grenobloise, autour de la réalisation d'un support visuel de présentation des différents dispositifs d'hébergement, avec la participation également d'une résidente.

2018 a été aussi une année particulière pour le CHRS d'Echiroles, dans le cadre du regroupement de notre association avec l'Oiseau Bleu, Culture du Cœur et Cycle & Go. En effet, le siège de l'association, historiquement implanté sur le même lieu que le CHRS a quitté nos locaux...mais cela a été

l'occasion d'accueillir dans nos murs de nouveaux services, des compétences complémentaires et de nouveaux collègues. Ainsi toute l'équipe du POPS et les chargés de missions de la Plateforme travail pair partagent nos bureaux...ce qui laisse augurer des perspectives de liens de fonctionnement intéressants pour notre équipe.

L'évolution des problématiques des ménages accueillis observée depuis plusieurs années, principalement autour des questions liées à la santé, l'évolution des politiques publiques et principalement la mise en œuvre du Logement d'abord sur l'agglomération grenobloise mais aussi le plan pauvreté, la baisse des financements CHRS, associés à ces changements associatifs, ont conduit l'équipe à amorcer une démarche de transition vers un nouveau mode de fonctionnement du CHRS.

L'année 2019 va permettre de poursuivre ce travail et poser ainsi les jalons d'un nouveau projet d'établissement....

LE CHRS D'INSERTION EN 2018

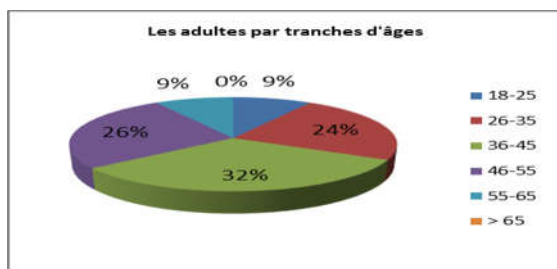
Durant l'année 2018 l'équipe du CHRS « Le Relais Ozanam » a accompagné 27 ménages soit 101 personnes (34 adultes et 67 enfants dont 6 jeunes majeurs). 5 ménages ont été accueillis durant l'année et 4 ménages ont quitté l'établissement. 23 ménages étaient présents au 31 décembre 2018, dont 2 dans le cadre d'un bail glissant et 2 en accompagnement hors les murs, dans l'attente de baux glissants CHRS.

CARACTERISTIQUES DES MENAGES ACCUEILLIS

Les compositions familiales

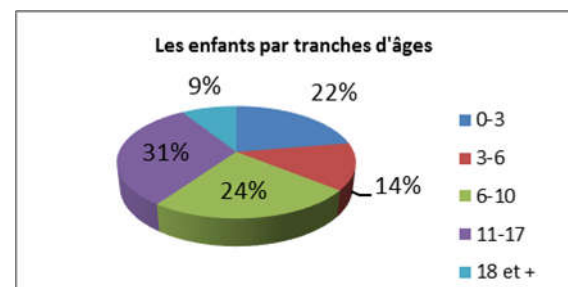
Le CHRS est habilité pour accueillir des familles (couples avec ou sans enfants, personnes seules avec enfants à charge). En 2018, près de 70% des ménages accueillis sont des familles monoparentales. A noter toutefois, l'accueil à titre dérogatoire avec accord de la DDCS, d'une personne isolée sortante du CHAI alors qu'elle était expulsée de son logement. Cet accueil a été prévu jusqu'à son admission dans un CHRS étant conventionné pour les personnes isolées. En cette fin d'année, cette personne est toujours présente dans nos effectifs...

Comme chaque année, la répartition par âge des adultes accueillis n'est pas très homogène avec une sous-représentation des jeunes adultes, et 68% ayant entre 36 et 55 ans.



Le CHRS est aujourd'hui identifié sur une spécificité d'accueil de ménages avec des adolescents et des jeunes adultes à charge, même si cela n'est pas exclusif.

Cette année, 9% des enfants accueillis avec leurs parents ont plus de 18 ans au moment de leur admission. La tranche d'âge la plus représentée pour les enfants reste celle des adolescents puisque cela représente 31% des enfants accueillis.



C'est ce constat établi depuis déjà plusieurs années qui nous a conduit à essayer de proposer un « espace » particulier pour ces jeunes par le biais de l'intervention d'un travailleur pair en complémentarité de l'action des travailleurs sociaux de l'équipe.

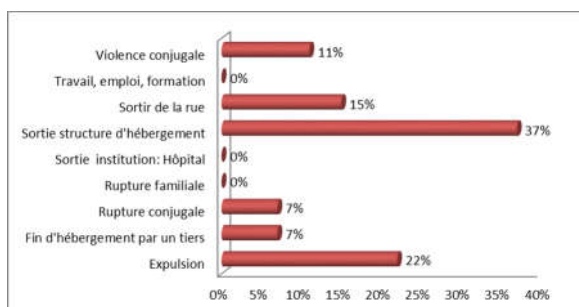
Les nationalités et statuts administratifs

La proportion de personnes de nationalité étrangère est en diminution (2/3) dont 1/4 sont des ressortissants européens. La situation administrative en lien avec le droit au séjour est de moins en moins précaire. Nous passons de 38% en 2017 à 25% cette année de ménages qui n'ont que des récépissés de demandes de titres de séjour. Toutefois, 37% n'ont qu'une carte de séjour temporaire maintenant ces ménages dans une précarité administrative et matérielle pouvant entraver leurs perspectives d'insertion.

Les motifs de l'orientation en CHRS

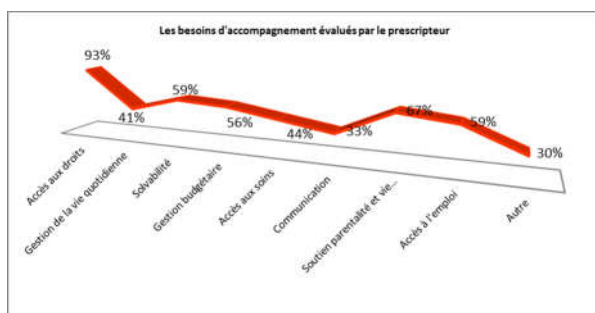
L'orientation en CHRS se fait intégralement par le biais du SIAO/POHI de l'agglomération grenobloise.

En 2018, le motif principal des demandes d'accueil en CHRS reste lié à une sortie de structure d'hébergement, soit 37% des ménages. Les situations d'expulsion locatives sont de plus en plus prégnantes (22% en 2018, 17% en 2017).



44% des ménages accueillis sont accompagnés initialement par les services du Département, 30% par des services spécialisés (SALTo, SAFEC, CMP, SFM). Comme depuis plusieurs années, 1/3 des ménages accueillis sont également accompagnés par des services de protection de l'enfance.

L'orientation sur un CHRS a été évaluée à partir des besoins d'accompagnement diagnostiqués par les prescripteurs. Ces besoins d'accompagnement se cumulent pour tous les ménages. Nous sommes donc loin d'une simple problématique d'accès à un logement.



La question de l'accompagnement vers l'accès aux droits et le soutien à la parentalité et à la vie familiale sont toujours les besoins les plus diagnostiqués par les prescripteurs. A noter que pour plus de la moitié des ménages, un accompagnement vers une solvabilité plus importante et l'accès à un emploi semblent être nécessaires.

Les parcours hébergement- logement

Les caractéristiques concernant le parcours logement-hébergement des ménages restent constantes. La moitié d'entre eux sont résidents de longue date sur l'agglomération grenobloise et 90% y résident depuis plus d'un an. 50% des ménages vivent déjà dans une structure d'hébergement avant leur accueil en CHRS (1/3 dans des dispositifs particuliers, comme les centres maternels ou les appartements de coordination thérapeutique, 1/3 dans des structures d'accueil d'urgence). 20% étaient dans leur logement.

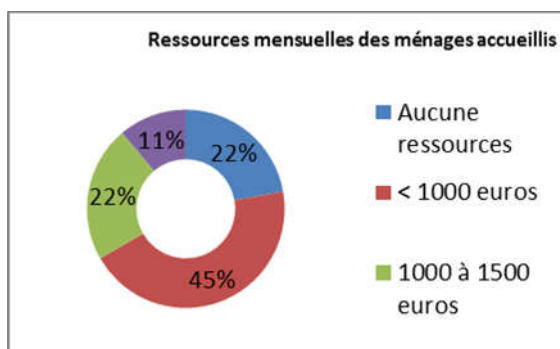
La moitié d'entre eux n'ont jamais eu l'expérience d'une vie autonome dans un logement de droit commun. Ce séjour en appartement mis à disposition par le CHRS va constituer pour nombre d'entre eux, une première expérience, d'où l'intérêt de rester très proche, dans notre fonctionnement, du droit commun (payer un loyer, percevoir des aides au logement, entretenir son logement, gérer les relations de voisinage, etc...).

Moins d'un ménage sur deux a une demande de logement social à son admission. Pour ceux ayant déjà déposé une demande de logement social, plus de 2/3 l'ont fait depuis plus de 2 ans... et pourraient être éligible, à ce titre au Droit au Logement Opposable.

Les situations financières

La proportion de ménages sans ressources à leur admission est de nouveau en augmentation puisque cela représente 22%

d'entre eux (14% en 2017, 20% en 2016, 17% en 2015, 3% en 2014). Parmi ceux qui ont des ressources, 44% vivent avec moins de 1000 euros par mois. Le reste à vivre par personne est en général très faible. Par un système d'aide sociale interne, le CHRS supplée afin de couvrir les besoins alimentaires de 1^{ère} nécessité.



La part des ménages endettés est de nouveau en augmentation et représente aujourd'hui 44% d'entre eux. Le type d'endettement « dominant » est l'impayé de loyer (83% des ménages endettés). 2 ménages seulement ont un dossier de surendettement en cours à leur admission.

On constate donc que peu de ménages ont vécu dans un logement de droit commun et que pour ceux qui en ont eu l'expérience, elle n'a pas été forcément très positive puisque très souvent soldée par une procédure d'expulsion...

La situation face à l'emploi

La proportion de personnes ne maîtrisant pas la lecture et l'écriture reste élevée mais en recul (65% en 2018, 73% en 2017), ce qui les place en situation de dépendance vis-à-vis des professionnels qui les accompagnent. Malgré ce lourd handicap, les personnes accueillies ont des capacités d'adaptation et de compensation remarquables ! Ainsi, nous observons que la part de personnes en

situation d'emploi à leur admission est encore cette année en augmentation : 41% en 2018, 30% en 2017, 25% en 2016...même si ces emplois sont précaires car très souvent à temps partiel. ¼ des personnes n'ont jamais travaillé.

25% possède un diplôme qualifiant et reconnu sur le territoire.

La santé

La problématique santé est de plus en plus marquée chez les personnes que nous hébergeons. On constate, dans notre pratique, que cela concerne aussi bien les enfants que les parents, même si nous n'avons actuellement de données quantitatives que pour les parents. 68% présentent des difficultés en lien avec la santé (physique et psychique) dont la moitié seulement ayant un suivi et une prise en charge régulière à ce niveau. Tous les ménages ont une couverture sociale à leur arrivée au CHRS.

ANALYSE DES MENAGES SORTIS DU CHRS D'INSERTION EN 2018

Seulement 4 ménages sont sortis du CHRS en 2018 (soit 5 adultes et 12 enfants dont 4 ayant plus de 18 ans). A noter toutefois, qu'un ménage était accueilli toute l'année dans le cadre d'un bail glissant, que 1 ménage a quitté la structure semi-collective du CHRS pour bénéficier d'un bail glissant. Une autre famille a quitté également l'établissement suite à une exclusion liée à des violences sur le personnel du CHRS. Cependant, l'accompagnement CHRS s'est poursuivi dans l'attente d'un bail glissant qui interviendra début 2019. De ce fait, ces 2 derniers ménages ne sont pas comptabilisés comme des « sortants » puisqu'ils restent dans la file active du CHRS.

L'accompagnement vers un logement

Tous les ménages ont eu une attribution d'un logement social. 3 ont été relogés sur l'agglomération grenobloise (Grenoble et Eybens) et un sur un autre département dans le cadre d'un nouveau projet familial.

Cependant, malgré ce faible taux de relogement, la durée moyenne de séjour s'est réduite : de 44 mois en 2018 elle est revenue à moyenne plus habituelle de 30 mois. Ce chiffre est fortement impacté par la durée de séjour de 45 mois d'une famille très fragilisée.

La situation sociale et professionnelle à la sortie

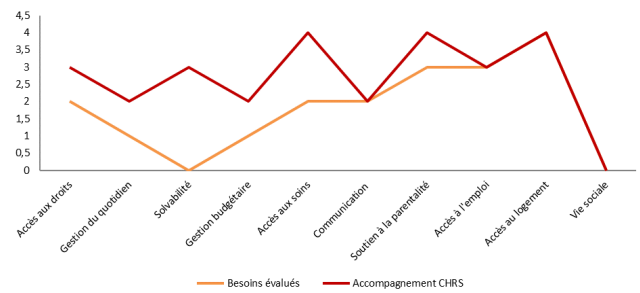
Toutes les familles sorties durant l'année ont bien entendu des ressources. 3/5 adultes sont salariés, 1 est bénéficiaire du RSA et 1 autre (conjoint d'un salarié) bénéficie de prestations familiales.

Plus aucun ménage n'a de dettes à la sortie du CHRS alors que 3 d'entre eux étaient en situation d'endettement à leur admission sur le CHRS.

Du diagnostic du prescripteur à l'accompagnement réalisé

L'orientation vers un CHRS effectué par le POHI de l'agglomération est basée sur les besoins d'accompagnement évalués par le prescripteur, c'est-à-dire le service social qui a accompagné le ménage avant son admission. Il est donc intéressant de comparer les besoins repérés aux thématiques accompagnées durant le séjour en CHRS.

Nous constatons comme toujours un léger décalage entre les besoins observés par les prescripteurs et ceux exprimés par les ménages durant leur séjour.



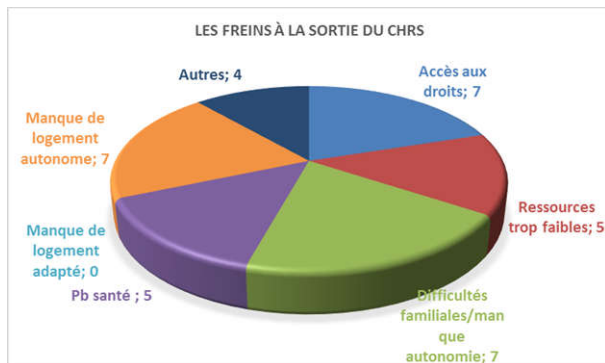
L'accompagnement de proximité effectué en CHRS permet d'aborder plus facilement certaines thématiques.

L'ACCOMPAGNEMENT APRES LA SORTIE DE L'ETABLISSEMENT

Les ménages sortant du CHRS peuvent, s'ils le souhaitent, bénéficier d'une poursuite de l'accompagnement par l'équipe du CHRS, sur une période conventionnelle de 3 mois qui est nommée « service de suite ». Le service de suite ne concerne pas les ménages ayant bénéficié d'un bail glissant. Les 4 familles relogées ont bénéficié d'un service de suite. 2/4 ont duré classiquement 3 mois afin de favoriser une bonne installation dans le logement aussi bien au niveau matériel que financier et administratif. Ces services de suite ont permis de faire une passation avec un autre référent, généralement l'assistante sociale du secteur. Un service de suite de 1 mois s'est fait pour la famille ayant quitté le département afin de permettre par des liens réguliers et téléphoniques de finaliser quelques démarches administratives et de passer un relais avec un service social local. Un service de suite a duré exceptionnellement 5 mois puisque nous étions en attente de la mise en place d'un relais autour des enfants (AED).

LES FREINS A LA SORTIE DU CHRS D'INSERTION

23 ménages sont présents au 31.12.18, dont 18 familles depuis plus d'un an. Deux d'entre elles bénéficient d'un bail glissant. Deux autres sont accompagnées par le CHRS dans l'attente de la captation d'un logement qui leur sera proposé en bail glissant CHRS.



En cette fin d'année 2018, la moitié des familles présentes depuis plus d'un an au 31/12/19 sont actives dans leurs démarches de relogement, et certaines ont déjà quelques perspectives qui se concrétiseront début 2019. Malgré cela, quelques fragilités ne donnent guère de garantie aux bailleurs, avec des ménages ayant des droits minorés (ils ne peuvent pas bénéficier, de par leur statut sur le territoire, d'un revenu de substitution tel que le RSA). D'autres ont des ressources trop faibles au vu du coût des logements sociaux et ne peuvent cibler que des PLAI.

Le manque d'autonomie dans le quotidien, dans les démarches administratives, dans la gestion de la solitude, ainsi que des difficultés intrafamiliales sont souvent des éléments dont les familles ont conscience et qu'elles mettent même en avant pour justifier un engagement moindre autour des questions de relogement... Le travail de l'équipe consiste alors, si ces problématiques demeurent, de mettre en place les relais possibles qui se

maintiendront dans un logement de droit commun (ex : SAVS, mesures de protection, mais aussi recherche de « lieux ressources », etc...)

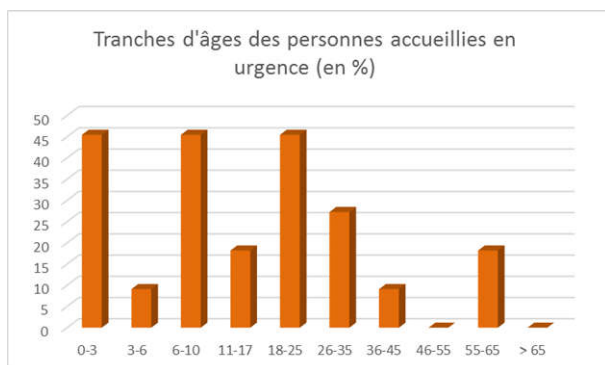
LE CHRS D'URGENCE EN 2018

L'année 2018 a été marquée par une très faible rotation. 2 ménages seulement sont sortis de l'accueil d'urgence cette année.

7 ménages ont bénéficié d'un accueil d'urgence dans le CHRS (soit 24 personnes : 11 adultes et 13 enfants)

Il y a autant de couples avec enfants que de familles monoparentales. Un couple sans enfant a été aussi accueilli. Ce dernier avait la particularité d'être les beaux-parents/grands-parents d'un autre ménage hébergé en urgence.

Les adultes accueillis sur le CHRS Urgence restent beaucoup plus jeunes que sur le CHRS d'insertion puisque 45% d'entre eux ont moins de 25 ans. Les enfants sont aussi plus jeunes puisque la moitié d'entre eux a moins de 6 ans.



La moitié des familles ont demandé à bénéficier d'un accueil d'urgence pour être mise à l'abri, soit parce qu'elles subissaient des violences conjugales, soit parce qu'elles étaient à la rue. L'autre moitié a été exclue de dispositifs d'hébergement destinés à l'accueil de demandeurs d'asile. A l'exception d'une famille, tous les ménages accueillis sont en procédure de demande de régularisation de

leur séjour sur le territoire. Le travail d'accompagnement le plus important se fait donc autour de cette question de l'accès au droit de séjour, en lien avec des juristes.

De par cette situation, ces ménages n'ont aucune solvabilité et dépendent totalement du CHRS (toit et alimentaire/hygiène par le biais d'une aide sociale à la subsistance), jusqu'à l'obtention d'un titre de séjour donnant droit à une autorisation de travail voire, selon les statuts, à un minima social (RSA). 2 familles ont obtenu l'asile subsidiaire en 2017, ce qui a permis à l'une d'entre elle de bénéficier d'une orientation vers un CHRS d'insertion durant l'année 2018. Une autre famille a obtenu, sur la fin d'année un titre de séjour provisoire pour vie privée et familiale. Des demandes d'hébergement plus approprié ont été faites auprès du POHI pour toutes les familles. L'insolvabilité de ces dernières a été un motif de refus pour une réorientation alors que leur situation personnelle ne nécessite pas un accompagnement CHRS.

Aucun ménage n'a de ressource au moment de leur admission, aucun ménage n'est endetté.

10/11 adultes ne maîtrisent pas suffisamment le français pour être à l'aise dans les échanges. Le recours à des interprètes est indispensable. Heureusement, la longue durée de séjour leur laisse le temps de se perfectionner. De ce fait, les échanges dans le quotidien sont facilités. Le travailleur social est souvent en position de « médiation » et, à la demande des personnes accueillies mais aussi des partenaires (école, santé, préfecture, juristes, etc...), ils sont présents à tous les temps importants. L'apprentissage du français reste une priorité

pour ces personnes qui montrent généralement des capacités d'autonomie importantes sur les autres plans de la vie quotidienne. Cet apprentissage passe par des cours de français, soit en interne, soit dans d'autres dispositifs lorsque leur statut administratif le permet. Nombre d'entre eux demandent également à faire du bénévolat afin d'être plus « émergé » dans un environnement où l'on parle français. Ce bénévolat leur permet également de retrouver le sentiment d'une utilité sociale.

2 familles ont quitté le CHRS d'urgence en 2018. Une a intégré un CHRS d'insertion adapté à sa situation (CHRS semi-collectif) après avoir obtenu l'asile. Ils ont été présents dans notre établissement durant près de 19 mois. L'autre famille a quitté la structure après 1 jour de présence. En effet, la mère de famille a bénéficié de cet accueil suite à de grosses violences conjugales. Elle est retournée au domicile le lendemain. Cet accueil n'a pas été inutile car a permis à cette personne de pouvoir exprimer pour la première fois ce qu'elle vivait depuis de nombreuses années dans son quotidien. Elle a pu ainsi être mise en lien avec le service social de secteur et a pu avoir un contact avec Solidarité Femmes.

Au 31/12/2018, les 5 ménages présents sont hébergés, en moyenne depuis 32 mois.

Nous sommes en questionnement autour de notre offre d'hébergement dans le cadre de l'accueil d'urgence. En effet, à l'exception de notre appartement extérieur, toutes les autres unités d'accueil sont des studios dans notre structure semi-collective. La plupart des familles accueillies sont composées de 3 à 4 membres. Cette offre d'accueil peut être adaptée lorsque les séjours sont courts, mais pas sur du long terme. En effet, nous observons que cette promiscuité dans 25 m² a

de fortes incidences, notamment dans le développement et le bien-être des enfants. Nous constatons par exemple, des états de fatigue qui ont des répercussions sur leur capacité de concentration à l'école, des tensions dans les fratries, des problèmes de santé...

Le point de blocage principal à une éventuelle sortie du CHRS d'urgence est bien entendu l'accès aux droits au séjour et à la possibilité de ressources qui en découlerait. Sans cela, ces familles ne peuvent pas accéder ni à du logement, ni à d'autres dispositifs d'hébergement qui pourraient leur correspondre telles l'intermédiation locative ou les résidences sociales qui, en outre, leur apporteraient un cadre de vie plus adapté à leurs besoins (logement plus grand par exemple). En effet, à l'exception d'une famille qui est en liste d'attente pour une admission en CHRS d'insertion, toutes les autres présentent des capacités d'autonomie suffisantes pour vivre sans grande difficulté dans un logement de droit commun, si on fait abstraction bien évidemment de l'absence de ressource.

A noter que pour une famille présente depuis plus de 3 ans, un des parents travaille un CDI à temps plein avec un salaire supérieur au SMIC, en toute légalité. Malgré cela la Préfecture ne lui délivre que des attestations de dépôt de demande de titre de séjour... la famille est donc contrainte à rester en accueil d'urgence car n'apporte aucune garantie à d'éventuels bailleurs....

De ce fait, l'équipe est témoin de situations familiales qui pourraient à terme se dégrader de par l'absence de solutions adaptées et de maintien, de fait, en accueil d'urgence.